

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT



N°68/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Le 22 octobre deux mil vingt et un à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 15 octobre 2021.

PRESENTS: M. Desmedt, Maire; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints; M. Rauzier, Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS</u>: Mme Desmedt par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Bourgoin et M. Kwak par Mme Flagothier.

ABSENTS: MM. Rousseau et Lenoble.

Mesdames Bourgoin et Trézel sont arrivées au point n°4, Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal,

secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28 Nombre de membres présents : 23 Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour: 26 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

OBJET: Amende forfaitaire pour dépôt sauvage.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et L. 1312-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.541-3,

Considérant l'intérêt de la commune à organiser les modalités d'enlèvement des déchets sauvages et en fixer les tarifs,

Considérant la multiplication des dépôts sauvages sur la commune entraînant une mobilisation des services techniques pour l'enlèvement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- ➤ **DÉCIDE** de fixer un tarif forfaitaire de 500 € pour l'intervention sur les lieux de l'enlèvement des dépôts sauvages, en cas d'identification du contrevenant,
- > **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée Conseiller Départemental